

Le maire de Faulquemont déclare que nos publications ne sont pas lues par l'équipe majoritaire, curieux, alors ce qui suit : **preuve qu'elles sont lues ou coïncidence ?**

Quelques jours après ma dernière publication qui portait sur les actions mensongères de la commune pour nos commerces, nous élus recevions un mail nous rappelant qu'en raison du déploiement de la fibre « *l'UEM cesserait prochainement son activité vidéocommunication et que ses abonnés avaient été informés de celle-ci* ».

Dans ce message il nous est indiqué que **le conseiller délégué à l'informatique, à la fibre optique et aux nouvelles technologies, Félix PEZZA** était à la disposition des personnes les plus isolées et/ou fragilisées * afin de les accompagner si besoin, la conseillère déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, Eliane LECLERE se chargeant d'établir le contact.

Rappelez-vous, notre dernière publication disait aussi ceci : ... *Instauré par l'ancien maire, un adjoint au maire était chargé de la relation avec les commerçants et les artisans. Avec cette nouvelle mandature, aucun élu n'a cette fonction, elle a été tout simplement supprimée au profit de fonction « bidon » afin de justifier le salaire de certains élus : « Les commerces sont mon quotidien. J'achète local. Je les soutiens ». Mensonge. Ainsi ont été créés : Un adjoint à la santé, appelez-le Docteur ; Un conseiller municipal délégué « à l'Informatique, à la fibre et aux nouvelles technologies », dit monsieur fibre, sauf que cette fonction existe seulement au niveau du District (DUF) ; Un conseiller municipal délégué « à la Réglementation et à la Police Municipale », conseiller municipal que nous devrions tous rencontrer dans nos rues. En 10 mois, pour ma part, je ne l'ai jamais croisé. Ignore-t-il où se trouve la rue de la République ? ...*

Alors besoin de justifier « leurs salaires » ? Fine mouche et « *experte dans l'art de retomber sur ses jambes* », la conseillère déléguée aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, Eliane LECLERE, alors que nous ne la citons pas, a su opportunément saisir la balle au bond.

*Seulement les personnes les plus isolées et/ou fragilisées.

--0--



Notre publication se poursuivait ainsi : **Un conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion », fonction qui ne sert à rien, mais alors à rien sauf à ... payer encore un élu pour ... rien.**



Ce conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion » lit nos publications, nous nous en réjouissons.

De là à dire qu'il les apprécie, il y a un pas que je ne franchirai pas au regard du courriel qu'il m'a adressé jeudi soir. Amis lecteurs, n'ayant rien à vous cacher, le voici tel que je l'ai reçu :

(Aucun objet)

Dominique Riotte <dominique.riotte@free.fr>

Jeu 28/01/2021 22:22

À : patrick bonnet <Patrickbonnet2010@hotmail.fr>

Monsieur

Cela fait 3 fois que vous bavez sur mon dos.

La personne qui vous a alerté a dû sûrement être derrière ses volets fermés avec des jumelles :

La 1ere c'était pour avoir nettoyé mon pavage. C'est vrai j'ai commis une erreur par inadvertance en pleine restriction préfectorale.

La 2e c'était sur un creusement et percement d'après ce que l'on vous a rapporté sur la chambre france télécom alors que j'enfilais un tire file pour m'assurer que le câble de la fibre passerait.

De ce fait M. Souchon s'est lamentablement caché pour m'espionner.

Quelle Honte !!!

Il ne peut pas nier j'ai des témoins.

La fille d'un voisin m'a dit que cela faisait au moins 10 mn qu'il m'observait.

La 3e fois apparemment je sers à rien d'après vos dires.

Vous n'avez que ça en magasin.

Apparemment le courage vous manque car balancer des propos diffamatoires sur facebook et dans votre journal est votre passe temps favori.

Si vous avez quelque chose à dire me concernant, le mieux c'est de venir me voir.

La prochaine fois que vous baverez sur mon compte , je serais moins courtois.

3 présentations aux élections 3 défaites je me ferais tout petit à votre place.

A bon entendeur

D.RIOTTE

Permettez-moi maintenant de commenter celui-ci :

A lecture de ce courriel, on sent l'agacement de ce **conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion »** ce qui le conduit à user de termes forts péjoratifs, retenons :

- L'expression *vous bavez* (à deux reprises),
- La curiosité malsaine de *la personne derrière ses volets avec ses jumelles*,
- L'attitude *lamentable* de celle qui *se cache pour espionner*,
- *Le courage vous manque*,
- *Les propos diffamatoires*.

Ce **conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion »** en viendrait presque à faire oublier l'objet de ma publication qu'il tente de minimiser ici.

Certes Mr le **conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion »** reconnaît sa première erreur et cache son impéritie derrière l'inadvertance. C'est un peu facile d'évoquer l'étourderie d'autant plus que les élus avaient reçu l'information des services préfectoraux, information relayée par les médias et vu d'un autre œil, il est quand même difficile d'oublier ces restrictions préfectorales dans les conditions climatiques où elles sont imposées.



Pour ce qui est de la deuxième faute à savoir s'être introduit dans une chambre de télécommunications appartenant à France Télécom alors que c'est strictement interdit, ce **conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion »** non seulement ne reconnaît pas cette erreur (c'est à se demander s'il en a conscience) mais retourne la situation afin de mettre en cause mon colistier et lui faire porter la honte. Jusqu'ici, avec mon colistier nous avons décidé de ne pas rendre public cet acte illicite. Nous voilà donc dégagé de notre décision, mon colistier publiera

prochainement sur ce sujet.

Alors que nous attendons des conseillers municipaux qu'ils montrent l'exemple, ce conseiller considérerait-il que son statut d'élus l'autorise à passer au-dessus des lois, à négliger les informations préfectorales ? On ne parle plus alors d'exemple mais de privilège.

Ce **conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion »** me prévient que **« la prochaine fois, il sera moins courtois »**. Voilà qui est clair. Ce n'est pas la première fois que je suis menacé, j'avais déjà évoqué de telles pratiques lors des précédentes mandatures dans le périodique municipal LE HERISSON. Les conseillers changent, les moyens restent les mêmes. Dernièrement, dans un courrier j'informais le maire et l'ensemble des conseillers municipaux, des propos de menaces tenus par un de ses adjoints, de la présence de véhicules me suivant lorsque je me rendais sur mon lieu de travail, etc. Aucun élu n'a daigné répondre à mon courrier, aucun ne s'est offusqué de tels agissements.

Ce courrier, vous le retrouverez en fin de page, il a été transmis à des organismes et associations compétentes. Le courriel du **conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion »** a pris le même chemin. Les dossiers sur la manière dont cette commune à travers ses élus agit s'empilent d'une façon ... remarquable. Je peux vous assurer qu'ils sont lus.



Enfin, ce conseiller municipal délégué « aux relations spécifiques avec le prestataire retenu par la commune pour les actions d'animation en direction de l'enfance et les actions d'insertion » évoque mes trois candidatures municipales, ce qui me donnera l'occasion de revenir vers vous, Amis lecteurs, dans une prochaine publication qui portera sur « **les moyens et surtout les pratiques** » mis en œuvre par les élus de la majorité pour arriver à leurs fins.



Ma lettre adressée aux élus le 17/09/2020

Monsieur Bianchin, maire de Faulquemont,

Je tenais par la présente à vous informer du comportement et des propos tenus publiquement par un de vos adjoints, propos que je trouve graves par leur teneur et surtout indignes de cette fonction.

Mes publications dérangent je n'en doute pas ; si vos conseillers ont des remarques à faire c'est au moins là la preuve qu'ils les lisent et je comprendrais tout à fait qu'ils s'expriment sur les sujets abordés. Cependant lorsqu'un élu de votre majorité, de surcroît un adjoint, s'arroge le droit de tenir des remarques assorties de menaces sur ma personne devant des tiers je ne peux pas rester sans rien dire.

La conversation entre votre adjoint et son interlocuteur portait sur mes publications relatives :

- ✓ Aux conditions insalubres que généraient les poubelles rue de la Poste,
- ✓ À ma demande de stérilisation des chats à Faulquemont et plus précisément rue Erckmann Chatrian.

Si ce n'avait été qu'une discussion comme il en existe entre des personnes ayant un avis différent, cela n'aurait pas été un problème, bien au contraire et comme je le disais ci-dessus, cela signifierait que mes publications ne laissent pas indifférents.

Je tiens au préalable à revenir ici sur les commentaires faits par votre adjoint et souhaite y apporter quelques corrections :

Concernant le cas des chats de cette rue, en affirmant à son interlocuteur qu'il n'y avait pas, je le cite de « *subventions pour les chats* », cet adjoint d'une part se trompe dans la lecture de mon courrier portant sur ce sujet et d'autre part semble méconnaître le fonctionnement des finances d'une commune. Il n'a jamais été question de subventions mais bien d'attribuer un budget pour une campagne de stérilisation sur les communes de Faulquemont et Chémery comme cela se fait dans d'autres communes.

Comme moi, vous le savez, il est toujours possible de modifier un budget en cours d'année. Ce que vraisemblablement votre adjoint ignore.

Concernant les ressources pour une campagne de stérilisation, je suis sûr qu'avec de la bonne volonté vous trouveriez des fonds à dégager.

D'ailleurs, je suis surpris que de nombreux élus ayant eux-mêmes un animal de compagnie et donc je suppose sensibles à la cause animale, et à qui j'ai également adressé en copie ma lettre de demande d'une campagne de stérilisation, ne se soient pas associés à ma demande. Vous retrouverez cette lettre en fin de cette page.

A tout hasard, et ce n'est pas par hasard, je vous rappelle que « *La personne qui exerce, publiquement ou non, des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou qui commet un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, encourt 2 ans de prison et 30 000 € d'amende* ». Peut-être serait-il bon de le rappeler à vos colistiers et aux faulquinois via votre service communication.

Je suis toujours enquêteur animalier, je n'hésiterai pas à demander l'engagement de poursuite à l'encontre de tout individu, élu ou non, qui pratiquerait de tels actes. Vous savez pouvoir compter sur moi.

Concernant, le cas des poubelles rue de la Poste : Lorsque votre adjoint déclare à son interlocuteur que « *je n'avais pas à me mêler des histoires de poubelles...* », il semble que cet adjoint méconnaisse le rôle de l' élu. A noter ici que ce problème ne requerrait qu'un peu d'attention puisqu'il a suffi d'en parler pour qu'il soit résolu, vous l'avez constaté comme moi. Dois-je rappeler que cet adjoint perçoit la somme de 680,64€ brut d'indemnités mensuelles, cette indemnité ne nécessite-t-elle pas une contrepartie à l'égard des habitants du quartier où il réside, des électeurs ? Si cet adjoint s'était préoccupé de cette « nouvelle décharge » en plein centre-ville de Faulquemont (elle est au moins là depuis 2017), il est vraisemblable que les habitants de ce quartier n'auraient pas fait appel à moi.

Je conclurais en me permettant simplement d'ajouter que de telles lacunes et confusions, si elles peuvent être tolérées de la part d'un conseiller municipal débutant, elles restent pour le moins surprenantes, je n'ose dire inacceptables de la part d'un adjoint...même débutant.

Et c'est cet adjoint qui se permet de prononcer haut et fort en parlant de moi : « *De quoi il se mêle* », et surtout de conclure, dicit « *le BONNET a qu'à aller se faire foutre* », ce qui malheureusement pour lui n'a pas manqué de heurter les oreilles dans lesquelles ces paroles sont tombées.

N'ayant pas l'intention d'aller me « *faire foutre* », je m'arrêterai-là, le restant des propos, fidèle à la réputation que vous faites de moi de « *procédurier* », sera adressé par courrier au procureur de la République.

Enfin, je tenais à vous informer qu'en l'espace de 15 jours, alors que je me rendais sur un de mes lieux de travail, j'ai été suivi en voiture jusqu'à ce que le conducteur « *suiveur* » s'apercevant que je l'avais repéré a fasse demi- tour en rase campagne ?

Ce n'est pas la première fois que l'on essaie de m'intimider à cause de mes publications, de mes prises de positions, je l'avais déjà écrit dans un précédent numéro du Hérisson.

Je tenais à ce que vous et les élus vous le sachiez, c'est donc chose faite.

Faulquemont, le 17/09/2020

Patrick BONNET, conseiller municipal.

-0--

Copie de ma lettre 17 août 2020 envoyée par mail et à laquelle vous n'avez toujours pas répondu.

Patrick BONNET, Conseiller municipal

à

Monsieur BIANCHIN, Maire de Faulquemont

Depuis plusieurs années, je me bats pour réguler la prolifération des chats. La commune de Faulquemont n'y échappe pas, et vous le savez.

Aujourd'hui, on découvre des cas de maltraitance organisées par des personnes pour qui le chat est une calamité, à côté de ceux-là, à l'opposé, des personnes toujours plus nombreuses se battent pour protéger ces animaux. Les premières se cachent derrière un anonymat absolu, utilisant des méthodes, qui quand elles ne consistent pas à attraper le chat pour le déplacer dans une ferme, en forêt ou dans un autre quartier, utilisent les plus vils procédés, entre autres, l'empoisonnement par boulettes de viande disséminées sur leurs lieux de vie, en priant le ciel, que le chat, parfois celui de son voisin, ne vienne pas mourir chez lui.

Les secondes se battent comme elles le peuvent, souvent en les nourrissant. Des familles vont jusqu'à engager leurs propres deniers pour attraper les chats, les faire stériliser à leurs frais et ensuite les relâcher sur leur lieu de vie. Les plus jeunes ont parfois la chance d'être adoptés.

Monsieur le maire, ce jour, j'ai été contacté par des habitants des immeubles derrière la Poste. Le problème n'est pas tant le nourrissage, mais l'endroit où poser les gamelles.

Alors que nous échangeons avec un représentant de la société Moselis, est arrivé votre adjoint, monsieur CHAPPELLIER et sa compagne regagnant leur domicile. Une des locataires a dit « *le monsieur là est de la mairie* », ce que j'ai confirmé en rappelant qu'en tant qu'adjoint au maire, il était de sa responsabilité de vous alerter.

Sa réponse a été pour le moins surprenante, reconnaissant à mi-voix le problème des chats avant de rentrer dans l'immeuble. Sa compagne a eu ses mots avant de disparaître à son tour : « *On va s'en occuper* ».

Monsieur le maire, la situation est explosive entre les toujours plus nombreux à se battre contre la maltraitance animale, et ceux pour qui il faut « éradiquer cette saloperie de chat » pour reprendre des mots entendus.

Monsieur le maire, à l'instar de nombreuses communes, de celle de Dieuze (voir article RL joint du 8 août), je vous demande de mettre en place une campagne de stérilisation sur la commune de Faulquemont, de relâcher les chats à l'endroit où ils ont été pris et de dégager les fonds nécessaires.

Je suis prêt à organiser cette opération en ma qualité d'enquêteur animalier, étant en contact avec diverses associations, et je ne doute pas que des faulquinois volontaires y participeraient.

Dans l'attente, Patrick BONNET

Fait ce jour à Faulquemont, le 17 août 2020

Copie à :

Mesdames Charlotte Louis, Isabelle Bugot, Beatrice Kempenich, Violette Combas, Evelyne Spannagel, **adjointes au maire**. Mesdames Eliane Leclere, **conseillère déléguée**. Mesdames Sonia Basbagill-Diouf, Stéphanie Boul, Aurélie Butin, Mireille L'Huillier, Emilie Navel, Cassandra Ribu, Sophie Vogel-Rollin, Véronique Staub, **conseillères municipales**. Messieurs Pierre Blanchard, Marcel Milazzo, Alain Koppers, Stéphane Chappellier, Alain Labre, **adjoints au maire**. Messieurs Felix Pezza, Jean-Luc Dupont, Dominique Riotté, **conseillers délégués**. Messieurs Fabien Albert, Hervé Boullee, Sandy Paskiewicz, Serge Pierson, Didier Souchon, **conseillers municipaux**.